

## La boîte de pandore ?



En se quittant le 20 janvier dernier, Jules et Jan s'étaient promis de se revoir au plus vite pour vivre d'intenses nouveaux moments de camaraderie basée sur le respect. Leur attente ne fut pas longue. Tant la récente actualité ne les a guère fait hésiter à reprendre, ce jour, le chemin de leur « Café des Sports ». La discussion s'avéra des plus animées...



Il ne pouvait pas en être autrement ! La dernière rubrique de « Coulon Futé » portant sur les « droit et besoin de savoir » de l'amateur n'a nullement laissé indifférents Jules et Jan qui ont l'habitude de refaire l'actualité dans leur local, de stigmatiser le monde colombophile en soulevant des aspects non perçus par les aficionados ailés manquant d'information ou tout simplement d'intérêt.

Jules, en fin limier, et Jan, en trublion adroit, avaient tous deux préparé leurs arguments avant de prendre le chemin du « Café des Sports ». Tous deux ont dégainé ce qui gratina leur rencontre de moments croustillants. Une fois n'est pas coutume, c'est Jan, le béret bien accroché, qui arriva en premier.

A la venue de Jules, il contemplait, le regard malicieux, une représentation de l'œuvre brassée sous le contrôle des moines.

- **Jan.** Enfin, te voilà arrivé. J'ai failli t'attendre.
- **Jules.** Doucement mon gars, bonjour avant tout.
- J'étais impatient, tu sais.
- **Pour quelle raison ?**
- Pour voir le résultat de ton relooking.
- **De mon relooking !**
- Si, si.
- **« Allô Maman bobo... Maman comment tu m'as fait »** (entonna Jules),
- **« Je suis pas beau »** (poursuivit Jan)
- **Tu connais Souchon ?**
- Oui, mais je ne parlais pas de ton physique quoique...
- **De quoi alors ?**
- De ton statut colombophile. Vous les Francophones...
- **Je sais, j'ai lu « Coulon Futé » et le Moniteur belge qui, le lendemain, publiait les nouveaux statuts.**
- Il y a du changement en tout cas.

- **Les statuts sont devenus pour moi une boîte de Pandore**
- C'est quoi une boîte de Pandore ?
- **Une source de soucis, de catastrophes éventuelles.**
- Tu ne pousses pas le bouchon un peu trop loin ?
- **Non, j'ai des craintes.**
- Sont-elles réellement fondées ?
- **Tu dois avant tout être conscient que la publication du Moniteur officialise les statuts.**
- Tout le monde est dès lors censé les connaître, les appliquer. Je connais la chanson.
- **C'est ce qui est colporté en tout cas.**
- Quelles impressions retiens-tu de leur lecture ? Je suppose que tu as pris le temps de...
- **Evidemment que je les ai lus.**
- Alors !
- **Depuis longtemps, je ressens une malsaine stratégie de manipulation de la masse colombophile.**
- Tu vas fort ! Sur quoi se base-t-elle, cette stratégie ?
- **Certainement sur la distraction des amateurs consécutive à un flagrant manque d'intérêt.**
- C'est vrai, ce n'est pas nouveau, les amateurs bien souvent n'ont rien à cirer au sujet de ce qui se passe en dehors de leurs pigeonniers. Par contre, si on touche à leur rayon... au port... c'est autre chose.
- **C'est dommageable car ce qui se déroule au-dessus de leur tête les concerne un jour ou l'autre.**
- Des épées de Damoclès en quelque sorte les menacent.
- **Tu sais Jan, des problèmes ont été créés en amont... ils ont été dénoncés... ils ont fait réagir le public colombophile pour qu'il soit demandeur....**
- ... de solutions.
- **Tu as trois mots clés dans cette stratégie.**
- Lesquels ?
- **Problème, réaction et solution.**
- C'est trois mots caractérisent la dernière campagne électorale.
- **Et pourquoi pas !**
- Mais il y a bien souvent un hic de taille, tu sais.
- **C'est-à-dire...**
- Les solutions sont parfois dangereuses, se présentent sous des formes totalement inattendues.
- **Pour cause de garde baissée.**
- D'endormissement si tu préfères. C'est moins agressif.
- **C'est pour moi le parcours classique de l'avènement d'un pouvoir recherché fort.**
- Par qui ? Dans quel but ? Dans quel intérêt ? Pour quelles raisons ?
- **Tu répondras à ces questions quand tu t'apercevras enfin qui tire(nt) réellement les ficelles.**

A cet instant, Jan appela la tenancière Clémentine pour qu'elle apporte une « rafale »...

- **Doucement Jan avec l'alcool !**
- Je sais pertinemment qu'il nuit.
- **Raison de plus...**
- ... de le boire le jour.
- **Décidément, tu as toujours le jeu de mots pour rire.**

- Mais je vais te surprendre.
- **Je suis prêt à tout.**
- Je vais prendre une eau minérale.
- **Es-tu malade ou ... adhères-tu à tournée minérale ? ... Ce n'est pas vrai !**
- Oui mais changeons de sujet, veux-tu ?
- **Il va continuer à neiger.**
- Si je suis ton raisonnement, la stratégie développée escomptant sur la bienveillante distraction des colombophiles se transforme par miracle, par enchantement en un pouvoir fort.
- **Décidément encore, tu as toujours la formule qui convient.**
- Pouvoir individuel ou collégial ?
- **Le temps nous le montrera, mais j'ai mon idée.**
- Et qu'est-ce qui te permet de l'affirmer ?
- **Les modifications apportées aux statuts sont d'une limpidité pour qui sait lire entre les lignes.**
- Jules ne crains-tu pas que...
- **Mais quoi donc ?**
- Que tu te fasses passer pour un adversaire de l'asbl que tu as auparavant portée aux nues.
- **Absolument pas.**
- Et pourquoi donc ?
- **Quand tu aimes quelque chose, est-ce un mal de soulever des dérives qui la guettent, de lui faire prendre conscience de potentiels dangers qu'elle court ?**
- Tu te doutes de ma réponse... Jules, dans le comité, il y a quand même des...
- **Stop ! Je t'arrête sur-le-champ.**
- Et pourquoi ?
- **Je risque d'aller trop loin, de dire...**
- Allez, nous sommes entre nous...
- **Je serais quand même bien tenté à son sujet... de recourir... à une citation de Pierre Dac.**
- Cela risque de décaper avec cet humoriste français. Laquelle ?
- **« Sourd rencontrerait sourde pour trouver terrain d'entente ».**
- Dans le présent cas, faire référence au sens de l'ouïe est-ce la démarche qui convient ?
- **Si tu veux, tu peux choisir parmi la vue, l'odorat, le toucher, le goût.**
- Merci de me rappeler les mystères du corps humain.
- **De rien.**
- A la vue des événements, je me demande si...
- **De quoi parles-tu ?**
- En fait, je me suis laissé dire que, depuis des mois, en général, les discussions sont désertiques car elles n'engagent que quelques mandataires.
- **Continue, tu m'intéresses.**
- Pourquoi dès lors, pour certains, avoir postulé un maroquin ? A moins qu'ils n'aient peut-être été forcés de le faire ?
- **Dans les deux cas de figure, c'est pour gérer.**
- En principe, en apportant leur touche personnelle à l'édifice...
- **C'est le moins que l'on puisse attendre.**
- Ont-ils peur ?
- **Sont-ils sous influence ?**
- S'interrogent-ils tout simplement ?

Jan choisit ce moment fort de leur discussion pour appeler Clémentine et lui demander une nouvelle « rafale ».

- **Doucement Jan !**
- Mais c'est de l'eau, cela ne peut que rouiller.
- **Vas-tu réellement tenir le mois entier ? ... Ton foie pourrait apprécier...**
- Laisse-le où il est. Tu veux bien Jules. Redevenons sérieux.
- **Mais je le suis.**
- Tu as parlé d'une boîte...
- **Oui, à Pandore**
- Sur quoi, concrètement et au terme de ta lecture des statuts amendés, te bases-tu pour arrêter et argumenter ta position ?
- **La question est claire, précise, mais la réponse est cependant complexe.**
- Mais encore... tu ne vas pas te débiter.
- **Absolument pas. Un pouvoir plus important est donné à l'assemblée générale, c'est incontestable.**
- Ce n'est pas plus mal.
- **En principe oui.**
- Pour quoi faire notamment ?
- **Pour désormais désigner le conseil d'administration composé des cinq mandataires nationaux francophones.**
- J'ai lu.
- **Chacune des cinq provinces doit y être représentée, je te le rappelle.**
- Craindrais-tu l'instauration d'un droit d'ingérence ?
- **J'ai effectivement des craintes.**
- Ainsi, pour toi, sans coup férir et sans rencontrer de résistance, un pouvoir important est accordé à la structure faîtière des deux EPR francophones en quelque sorte.
- **Oui, c'est évident.**
- Concrètement si tu veux bien car tu sais que mon esprit... c'est comme un parachute... il n'est performant que s'il est correctement ouvert.
- **Je sais que tu m'as compris, mais tu souhaites me le faire répéter différemment.**
- Dans des termes des plus concrets de préférence.
- **Avant l'officialisation des nouveaux statuts de l'ACRWB, conformément aux statuts nationaux et à la procédure électorale nationale existante, les fonctions au sein d'une province étaient réparties entre les mandataires élus par les mandataires élus eux-mêmes en présence d'un membre du conseil d'administration et de gérance national ne relevant pas de la dite province.**
- Je le savais. Je tiens à te faire remarquer au passage, car j'ai aussi lu vos statuts, que l'abréviation officielle ACRWB n'a été reprise qu'une seule fois sur le document, ce qui est loin d'être le cas du terme AWC....
- **Bien vu Jan.**
- Ainsi, cela reste.
- **Quoi ?**
- Un mandataire national hennuyer est un Hennuyer, liégeois un Liégeois... .
- **Oui, l'article 11 le stipule que ce sera toujours le cas mais il y a du changement.**
- Ah bon !
- **L'heureux élu doit plaire aux membres de l'assemblée générale qui le nomme. L'article 15 le stipule clairement.**
- Cela peut s'avérer une plausible source de discrimination pour simple cause de copinage. La décision concernant une province peut donc venir de l'extérieur.

- **Cela risque.**
- Où sera donc situé le respect du vote des amateurs au sein d'une province ?
- **Tu as raison de poser cette question. Je te répondrai que c'est la conséquence d'une élection à deux tours. Mais... ce n'est pas tout.**
- Quoi ?
- **Un manque de logique m'interpelle et auquel je n'ai pas encore trouvé de réponse claire.**
- C'est surprenant de ta part.
- **Pourquoi, d'une part, ce pouvoir étendu accordé à l'assemblée générale pour désigner les mandataires nationaux des provinces, répété dans deux articles différents, je tiens à te le signaler ? Et pourquoi, d'autre part, les désignations pour le comité sportif national, un représentant également par province je tiens aussi à te le faire remarquer, ne relèvent-elles pas de la même procédure ?**
- C'est vrai, un manque de logique peut être ressenti.
- **Tu peux maintenant te poser la question...**
- Laquelle ?
- **Puisque les statuts sont entrés en application selon l'article 24, le sportif a-t-il moins de poids aux yeux des « réformateurs » ?**
- Moins de poids par rapport à celui des mandats à l'assemblée nationale ?
- **Evidemment.**
- Jules, tu peux encore aller plus loin...
- **... en évoquant je suppose les désignations des présidences des entités provinciales regroupées.**
- Tu devines dans mes pensées.
- **Je crains fort qu'un premier pas ne soit ainsi franchi avant...**
- ... leur disparition pure et simple.
- **C'est toi qui le dis.**
- Je le pense en tout cas.
- **Un doute existe à propos du cumul éventuel des fonctions de président de l'ACRWB et de vice-président national francophone de la RFCB.**
- Aucune position claire n'a été prise à ce sujet et celui de la guidance des assemblées générales.
- **C'était le développement de ma première crainte.**
- Je tiens à te faire remarquer que tu as utilisé le qualificatif « première ». Y en aurait-il d'autres ?
- **D'autres en découlent assurément, et en particulier une relative au conseil d'administration.**
- Que vas-tu encore sortir ?
- **Il est pensable que le rôle de l'assemblée générale se résume pour ainsi dire à celui d'un figurant. Et qu'on ne me taxe surtout pas de manque de respect à son égard !**
- Elle se résumerait à des « figurants » dont on espère tirer les ficelles ?
- **D'une certaine manière...**
- Et qu'est-ce qui te permet de le penser, de le dire, de le craindre ?
- **Le simple cas où l'assemblée générale arrêterait une position qui n'agrée pas certains membres du conseil d'administration.**
- Que se passerait-il ?
- **Une porte de sortie est désormais ouverte.**
- Laquelle ?
- **Celle offerte par le deuxième paragraphe ajouté à l'article 16.**

- Que dit-il, cet ajout ?
- **Il est lourd de sens, je te le résume.**
- Si tu veux bien.
- **Un comité restreint du conseil d'administration peut alors se tenir en prétextant le cas d'urgence.**
- Que sait-on au sujet dudit comité restreint ?
- **Pas grand-chose.**
- Mais encore.
- **Que seule la présence du président est requise...**
- Aucun quorum n'est cité, n'est évoqué ?
- **Non. Et pourquoi pas un comité restreint d'une personne qui ne serait autre que le président ?**
- Cela peut évidemment interpeller.
- **Tu comprends donc ma précédente crainte de l'avènement d'un point fort.**
- Oui.
- **Ce qui m'interpelle aussi c'est la non-concordance entre les derniers statuts et la convention passée entre la RFCB et l'AWC, une convention mise par certains au crédit du chargé de communication.**
- Et quoi concrètement dans cette convention ?
- **Il était acté que l'AWC programmerait des concours interprovinciaux.**
- On parle maintenant de concours nationaux et internationaux dans les nouveaux statuts parus.
- **C'est l'article 4 qui le dit.**
- La mémoire est souvent sélective en cas d'intérêt.
- **Ce qui m'interpelle encore, c'est l'absence de relecture finale qui aurait permis d'éviter des « fautes de frappe » publiées sur le journal officiel accessible à quiconque. Mais nul n'est parfait... en communication.**
- Communiquer, c'est un don naturel à cultiver nous dit un proverbe.
- **Ce que j'espère être une coquille m'a aussi apostrophé.**
- Que vas-tu encore me sortir cette fois ? Pourtant... ce n'est pas la période de Noël.
- **Non effectivement. Si c'était le cas, j'aurais emprunté les termes « cougnou » ou « cougnole ».**
- Moi, je suis habitué à « volaeren ».
- **Bref. Tu sais certainement que des articles des statuts initiaux ont été repris, n'ont pas été modifiés.**
- Ce qui gratifie au passage le bien-fondé du travail de leurs créateurs.

A cet instant précis, Jules sortit un papier de sa poche, se mit à le relire une nouvelle fois.

- **Dans les statuts initiaux, au troisième paragraphe de l'article 21, je lis textuellement ceci :** « *Toutefois, la modification qui porte sur le (ou les) but(s) en vue duquel (desquels) l'association est constituée, ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres ou représentés... ».*
- C'est clair et montre qu'une modification ne peut pas être faite à la légère.
- **Attends, ce n'est pas là le problème.**
- C'est quoi alors ?
- **Dans les statuts amendés, au troisième paragraphe de l'article 20, je lis cette fois textuellement ceci :** « *Toutefois, la modification qui pour le (ou les) but(s) en vue duquel (desquels) l'association est constituée, ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres ou représentés... ».*

- Tu sais Jules, je viens du Nord, dès lors les subtilités de la langue française...
- **Pour moi, remplacer « porte sur » par « pour » a pour conséquence que le libellé usité n'a pas de sens juridique.**
- On ne sait pas tout faire.
- **C'est le cas de le dire.**
- Cette semaine, c'est moi qui te le demande.
- **Quoi ?**
- Ta formule pardi !
- **Tu as raison, le temps est passé vite. Allez Jan, « On wèt todi quand dj'su pin, on n'wèt mauy dj'a swsé » !**
- Clémentine, le verre d'eau minérale de la route.

Santé ! Gezondheid ! A la prochaine !

